1er septembre 2026 Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce premier jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-six, à dix-neuf heure trente, sont présents :

Annick Arsenault
Hélène Chouinard
Magella Grenier
Jean-Luc Lebrasseur
Linda Delarosbil
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whittom.

La directrice générale est aussi présente.

130-2026 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Hélène Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

131-2026 **ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 4 AOÛT 2026**

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 4 août 2026 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

132-2026 **COMPTES**

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 09-26 et 09A-26 au montant de 50 446.57$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

133-2026 **RÉPARATION JEU – PARC D'AMUSEMENT**

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de Fipec, soit 1200$ pour refaire un nouveau filet grimpeur.

Adoptée

134-2026 **DON**

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse le don suivant :

Association du Cancer de l'Est : 100$

Adoptée

135-2026 **SEL-HIVER**

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète 45 tonnes de sel.

Adoptée

136-2026 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FRR-4 - BÂTIMENT ÉLECTRIQUE**

Il est proposé par Hélène Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse une demande dans le cadre du projet volet 4 FRR.

Que Nancy Castilloux, DG – Greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents.

Que la municipalité s'engage à gérer le projet et à investir les fonds nécessaires.

Adoptée

137-2026 **CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ÉLECTRIQUE**

Considérant l'ouverture des soumissions :
Construction RPD 72 099.67$
Construction Tremblay & Minot 83 011.96$

Considérant que la municipalité a fait une demande à la MRC de Bonaventure dans le cadre du projet FRR4.

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat soit octroyé à Construction RPD sous réserve de l'approbation du projet par la MRC de Bonaventure.

Adoptée

138-2026 **ACHAT D'UNE PÉPINE**

Il est proposé par Jean-Luc Lebrasseur et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète une pépine 2017 au coût de 65000$ plus taxes de Excavation Denis Arsenault.

Que le paiement se fasse par le fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

Adoptée

139-2026 **PLAN ET DEVIS – ASPHALTAGE RANG 2 BUGEAUD**

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de service professionnels en ingénierie pour le resurfaçage avec pulvérisation du 2e Rang de Bugeaud de Tetra Tech au coût de 13 925$.

Adoptée

140-2026 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE PAVL- VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE La municipalité du Canton de Hope choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Madame Alexandra Paradis représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Hélène Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Hope autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Nancy Castilloux est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

141-2026 **SITE DE MATÉRIAUX SECS**

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la montée au site soit élargie avec un garde-corps.

Adoptée

142-2026 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Annick Arsenault que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnait avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

_____ _____

Hazen Whittom, maire

Nancy Castilloux, Dir.gén